# ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE – ELECTIVE DES CLUBS DU DISTRICT DU PUY DE DOME DE FOOTBALL

#### **VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

# Au siège de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

#### - Z.I. du Bois Joli à COURNON

Après vérification des pouvoirs, il est établi que le quota des voix comptabilisées permet à l'Assemblée des clubs du District du Puy de Dôme de délibérer légitimement et conformément aux dispositions prévues aux statuts sur toutes les questions inscrites à l'Ordre du jour de cette réunion.

Total de voix des inscrits : 844

Total de voix des présents : 629 (moitié + 1 : 315)

#### **Clubs absents:**

F.C. AYDAT – R.A.S. BEAUREGARD L'EVEQUE – F.C. BOUZEL – F.C. CHARBONNIER LES MINES – F.C. CHATEL GUYON – CLT AGUIRA – CLT METROPOLE – CLT NEYRAT – U.S. COURPIERE – A.S CUNLHAT – A.S. JOZE – U.S. MARINGUES – F.C. MIREFLEURS – F.C. NORD LIMAGNE – F.C. OLBY CEYSSAT MAZAYES – U.S. PALLADUC – U.S. PERTUIS – C.S. PONT DU CHATEAU – A.S LA ROCHE BLANCHE – S.C. ST AMANT ET TALLENDE – E.S. ST CLEMENT DE REGNAT – F.C. ST CLEMENT THURET – U.S. ST SYLVESTRE PRAGOULIN – F.C. VERTAIZON – U.S. VIC LE COMTE – L'OUVERTURE –

# **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19 h 00 par le Président Philippe AMADUBLE qui remercie les clubs pour leur présence et présente les personnalités, à savoir

M. Geoffroy GLAZIOU – Commissaire aux comptes

M. Sylvain SERTILLANGE – Trésorier du District

Mme Nicole CONSTANCIAS – Membre du Conseil de Ligue

M. André CHAMPEIL – ancien Président du District du Puy de Dôme et membre du Conseil de Ligue

M. Raymond FOURNEL – membre de la Haute Autorité de la Fédération – trésorier de l'ANPDF – membre du Conseil de Ligue et Président du District de la Haute Loire

Mr Christian MARCE – membre du Conseil de Ligue et membre du District de la Savoie

Mr Yves BEGON - membre du Conseil de Ligue

Il poursuit en présentant les excuses de :

Monsieur Lionel CHAUVIN – Président du Conseil Départemental

Monsieur Pascal PARENT, Membre du COMEX et Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

Monsieur Lilian JURY, Président Délégué de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Guy POITEVIN, Président du District de l'Allier

Monsieur Thierry CHARBONNEL, Président du District du Cantal

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2022

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 juin 2022, mis en ligne et consultable sur le site internet, est adopté à l'unanimité.

# Election de la délégation

### des représentants des clubs de District pour l'Assemblée Générale de la Ligue

Mme Laurence DALLE, Directrice, ouvre l'Assemblée Générale Elective en présentant la liste des 13 candidatures à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de district à l'assemblée Générale de la Ligue et rappelle les dispositions statutaires à savoir que c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant

# Candidatures des Délégués

Anthony ARCHIMBAUD – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Thierry BAPT – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Cyrille BARTHELEMY – Licencié éducateur à CEBAZAT SPORTS

Jacky BLANCARD – licencié au club Foot Entreprise Am. CHU

Jacques BOURDAROT – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

François BOURGNE – licencié Dirigeant à l'A.S. ST GERMAIN LE VERNET

David CHALUS – licencié Dirigeant F.C. LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT

André CHAMPEIL – licencié Dirigeant F.F CHAPPES

Jean-Paul CHASTAGNIER – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Christian HOMETTE - Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Yves MAIGNOL – Membre du Comité de Direction du District du Puy de Dôme de Football

Gil NORA – licencié Dirigeant à l'A.S. MONTFERRAND

Michel THOME – Licencié dirigeant au S.C. BILLOM

Mme Laurence DALLE communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote à bulletin secret.

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote : Mr Bernard COUPAT de l'A.S. ST GENES CHAMPANELLE – Mr SASSANO Anthony du F.C. MENETROL – Mr Frédéric CHAURAT de l'A.S. CLERMONT ST JACQUES – Mr Stéphane PERRIER de l'U.S. MOZAC

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

## **ELECTION DE DEUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR**

Suite au décès de Mr Bernard TIXIER et la démission de Mr Eric JOYON, les membres du Comité de Direction ont décidé de présenter au vote de l'Assemblée Générale la candidature de Mme Annaëlle VIVET et celle de Mr David THURET.

Une nouvelle interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

# Allocution de Monsieur Philippe AMADUBLE

# Président du District du Puy-de-Dôme de Football

Mesdames, Messieurs, Chers amis

Nous voilà une nouvelle fois réunis pour cette Assemblée Générale d'Automne, prévue par nos statuts, qui permet d'établir le compte de résultat et le bilan financier de la saison 2021/2022.

Notre trésorier vous fera dans quelques instants un compte-rendu complet et détaillé.

Mais avant toute chose et comme chaque année, je vous demande quelques instants de recueillement pour la mémoire de toutes celles et ceux qui nous ont quitté (dirigeants, joueurs, membres de club) depuis notre dernière Assemblée Générale.

Je tiens bien évidemment vous souhaiter la bienvenue à celles et ceux que je n'ai pas pu rencontrer avant le début de cette Assemblée.

Merci plus particulièrement aux nouveaux Président(e)s, secrétaires et dirigeant(e)s qui ont bien voulu nous rejoindre pour servir notre football, et merci à vous tous, bénévoles dans vos clubs, femmes et hommes pour tout le travail que vous effectuez.

La saison 2021/2022 a pu aller à son terme après deux exercices très perturbés sportivement.

Une bonne partie de celle-ci s'est déroulée avec la pandémie, les différents protocoles et le pass sanitaire.

L'envie et la passion étaient revenues...Enfin presque!

Nous pensions avoir retrouvé le plaisir d'être à nouveau sur et autour des terrains mais malheureusement de nombreuses incivilités ont émaillé la saison.

Je ne suis pas sûr que nous ayons déjà connu autant d'incidents sur les stades : agressions verbales, agressions physiques envers arbitres, bousculades entre joueurs, spectateurs, éducateurs, sans parler des insultes sur les réseaux sociaux.

Ce n'est pas concevable.

L'Assemblée Générale est un moment essentiel dans la vie d'une association. Il est bon de présenter des chiffres, signe de santé générale de notre District.

Nous vous avons fait parvenir les rapports financiers que notre trésorier Sylvain SERTILLANGE ne manquera pas de vous les commenter et si besoin de vous fournir les explications.

Comme vous allez le constater, la situation financière a bien été gérée, ce qui permettra de vous accompagner. Je vous en dirai plus une fois les comptes votés.

Je ne passerai pas sous silence, bien évidemment le litige qui a opposé notre District avec notre ancien CTD DAP.

Le juge départiteur a rendu sa décision après l'audience du 03 juin 2022. Même si notre District a été condamné à une amende de 1 500 € contre 75 000 € demandé par notre ancien salarié, je n'oublie pas que nous avons été sanctionnés.

Notre District, par le nombre de pratiquant, est le premier sport collectif du département (20 979 pour la saison 2021/2022 contre 19 086 la saison 2020/2021 – saison perturbée par la pandémie)

A ce jour, 20 355 licenciés pour19 184 licenciés à la même date l'année dernière, soit + 1 171 // + 6,10%) Lors de l'Assemblée Générale de juin 2022, je vous avais fait part de notre inquiétude concernant l'effectif arbitrage et dirigeants.

Concernant l'arbitrage

Aujourd'hui, même si nos effectifs restent stables, nous ne sommes pas en capacité de couvrir toutes nos compétitions à cause de l'environnement des matches (comportement des joueurs, encadrement, etc...)
Ce n'est plus possible, Mmes, Mrs les représentants de clubs

Malgré le travail de notre CDA et de son président, Michel THOME, je vous demande – même si je sais que la tâche est difficile - de faire le nécessaire auprès des parents, des joueurs, des éducateurs, dirigeants, supporters afin de pouvoir recruter, rassembler, fidéliser et de permettre à chacun de trouver sa place.

Le Football suscite passion et plaisir, ce n'est qu'un jeu et restera toujours un jeu et le rôle social et citoyen, doit être conforté pour ceux qui viendront demain.

Dirigeant(e)s

C'est une bonne surprise, grâce à vous, nous enregistrons à ce jour une hausse de 247 dirigeants ( 2 501 contre 2 254 soit 10,96 %)

Merci à tous ceux et toutes celles qui nous ont rejoint pour leur dévouement et leur investissement auprès de vos clubs.

Un grand merci à eux

Je n'oublie pas non plus que le rôle du District est d'être à votre écoute. Nous sommes là pour vous aider et vous accompagner. N'hésitez pas à nous contacter et nous solliciter, nous sommes bien évidemment prêts à nous déplacer chaque fois que l'on nous sollicitera.

On ne fait rien seul, on ne peut faire qu'ensemble pour réussir.

A quelques jours de l'ouverture de la Coupe du Monde au Quatar, souhaitons réussite à notre équipe nationale.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans remercier tous les bénévoles des différentes Commissions du District qui œuvrent tout au long de l'année, nos éducateurs qui font un travail considérable auprès des jeunes de vos clubs, de notre secrétaire et bien évidemment de notre Directrice toujours à l'écoute et disponible pour vous accompagner.

Je voudrais également remercier nos fidèles partenaires :

**CREDIT AGRICOLE CENTRE France** 

**NUMEROS 10** 

INTERMARCHE LE CENDRE

**PROJETS GAGNANTS** 

Je tiens également à vous saluer tous, Présidents, secrétaires, dirigeants, arbitres sans qui le football ne saurait vivre.

Je vous dis également un grand merci et continuons à travailler ensemble pour le bonheur de tous et que nos compétitions se déroulent dans la plus grande sérénité.

Bonne fin d'année

Merci de votre écoute

# COMPTE RENDU FINANCIER par Mr Sylvain SERTILLANGE TRESORIER

Les comptes financiers, clos au 30 juin 2022, sont présentés à l'Assemblée Générale par Mr Sylvain SERTILLANGE – Trésorier du District.

#### **COMPTE DE RESULTATS**

Mr Sylvain SERTILLANGE, trésorier, commente le bilan et le compte de résultat de la saison 2021/2022 qui fait apparaître un excédent de 142 401 €.

Avant de rentrer dans le détail des comptes, Mr SERTILLANGE rappelle que la saison 2020/2021 était pratiquement une saison blanche et qu'il est difficile de comparer les deux exercices.

L'excédent qui est à relativiser - est dû essentiellement à la reprise de la provision du litige prud'hommal de 75 000 € et une subvention exceptionnelle du Conseil Régional.

Concernant les charges, le trésorier explique les différences importantes par rapport à la saison dernière comme les honoraires dus aux frais d'avocat, et le compte de la masse salariale avec un poste en moins sur le secrétariat.

#### BILAN

Mr Sylvain SERTILLANGE poursuit en commentant le bilan qui est une photographie du patrimoine du District.

#### Actif

avec

- les valeurs immobilisées (le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment que le District a acheté, les travaux, le matériel de bureau, l'informatique, le véhicule, etc...) l'actif circulant (en-cours clubs débiteurs et créditeurs), les produits et subventions à recevoir.
- Comptes de régularisation, à savoir les charges constatées d'avance,
- la Trésorerie

#### **Passif**

Les Fonds Associatifs qui se composent de 4 lignes

(fond de dotation - report à nouveau – subvention siège District et véhicule – provision pour litige prud'hommale)

**Les Dettes** qui correspondent à certaines charges qui ne sont pas finies d'être payées au 30 juin 2022 comme les charges sociales du 2<sup>ème</sup> trimestre par exemple, l'emprunt bancaire, la provision pour congés payés, impôts, taxes à payer

#### Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance et autres charges à payer

Mr SERTILLANGE termine en proposant à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 142 401 euros enregistré sur l'exercice 2021-2022 au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale des Clubs adopte cette disposition à l'unanimité.

Mr Philippe AMADUBLE remercie Mr Sylvain SERTILLANGE pour la qualité de son travail et son intervention.

CHARGES			2021/2022	2020/2021	VARIATION
Salaires			138 153	113 302	24 851
Charges sur les salaires			49 297	26 516	22 781
Congés payés et charges sur congés payés			381	751	-370
Impôts			8 757	9 329	-572
Electricité-Eau			0	0	0
Téléphone-Correspondance			7 443	7 260	183
Fournitures de bureau			14 225	10 440	3 785
Entretien, Réparation, Maintenance, petit matériel			2 100	4 342	-2 242
Récompenses			1 286	3 048	-1 762
Assurance			1 584	1 608	-24
Honoraires			17 390	5 554	11 836
Gestion des commissions			38 088	21 001	17 087
	2021/2022	2020/2021			0
*Déplacem. Ad.,CTD et arbitres, Serv. Ci.	8174	5579			0
* Comité de Direction	3920	1542			0
* ANPDF	2120	880			0
* Commission des arbitres	4314	2380			0
* Commission sportive	912	115			0
* Commission Technique + label Jeunes	168	33			0
* Commission Football Scolaire	7400	7545			0
* Commission des Terrains	419	83			0
* Commission féminine	3579	2190			0
* Commission Animation U10-U11	191	0			0
* Commission Animation U6 à U9	146	0			0
* Commission Challenge	0	0			0
* Commission Foot Loisirs	341	0			0
* Commission Foot Loisirs	325	0			0
* Stages perfectionnement joueurs	5305	644			0
	127	0			0
* Formation de cadres	647	10			0
*Commission des jeunes	50.00				0
*Groupe de travail sur les incivilités et la violence	<u>0</u>	<u>0</u>			0
Frais d'utilisation véhicule District	38 088	21001	3068	1619	1 449
Location matériel			5230	4 881	349
				0	6 000
Loyer ligue d'auvergne Rhône Alpes			6 000 15 725		5 887
Charges de co propriété				9838	0
Annuaires			6 410	6 410	
Livres arbitres			409	457	-48 7.335
Frais de délégation			8 712	1 377	7 335
Relations publiques			5 201	4 927	274
Divers			974	125	849
Frais financiers			2096	2211	-115
Cotisations			582	450	132
Dotations aux amortissements			39 329	35 229	4 100
Dotations aux provisions des créances clubs			1 176	0	1 176
Dotation aux provisions pour litige prud'homales			0	45 469	-45 469
Provision Fonds de solidarité et aides aux clubs			0	123 390	-123 390
Condamnation prud'hommale			1 500	0	1 500
EXCEDENT			142 401	0	142 401
TOTAUX			517 517	439 534	77 983

PRODUITS			2021/2022	2020/2021	VARIATION
Cotisations-Engagements			10 906	0	10 906
Subventions	2021/2022	2020/2021	171 486	165 838	5 648
* ANS	18000	22000			0
* Conseil Départemental	0	0			0
* Ligue Auvergne Rhône Alpes	62361	54282			0
* Fédération	88125	86556			0
* Diverses (Crédit Agricole)	3 000	3 000			0
	171 486	165 838			0
Réclamations			420	210	210
Appel			480	480	0
Frais de gestion			19 080	19 440	-360
Amendes dont			132 109	24 743	107 366
avertissements			59 970	11 772	48 198
exclusions			25 500	1 932	23 568
Absence A.G.			4 900	5 680	-780
1er Forfait - Forfait général - Forfait Coupe			23 650	3 800	19 850
Statut de l'Arbitrage			4 690	0	4 690
Amendes diverses			9 629	1 349	8 280
Amendes Foot Animation			3 770	0	3 770
Autres recettes			8 140	6 549	1 591
Encarts Publicitaires	2 000	0			0
* Annuaire	6 140	6 280			0
* Ventes diverses	<u>o</u>	<u> 269</u>			0
	8 140	6 549			0
					0
Recettes manifestations organisées par le District			1 150	0	1 150
Participation FFF - LauraFoot Fonds de solidarité			0	66 763	-66 763
Reprise provision gratuité engagements exercice précéde	nt		57 667	10 824	46 843
Quote part subvention ramenée au résultat			6 465	6 465	0
Produits divers et Location de salle			1 000	209	791
					0
Déplacements arbitres à la charge des clubs			2 251	177	2 074
					0
					0
				380 1077000-210-1	0
Participation stage arbitre en accéléré			1 690	1 500	190
					0
				700-3	0
Coupes et tournois du Puy de Dôme			230	0	230
				5, 200.00	0
Produits financiers			1 548	1 702	-154
Transfert de charges			27 895	5 609	22 286
* Remboursements Divers	24 046	4 929			0
* Remboursements Indemnités journalières salariés	3 849	680			0
					0
	27 895	5 609			0
Reprise provision litige prud'hommal			75 000		75 000
				400	0
PERTE			0	129 025	-129 025
TOTAUX			517 517	439 534	77 983

ACTIF				PASSIF			
VALEURS IMMOBILISEES :				FONDS ASSOCIATIFS:	070 (04		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				Fonds de dotation	272 604		
CONSTRUCTIONS					200 447		
Valeur brute		489 240		Report à nouveau	300 417		
Amortissements		-63 972	425 268		55 463		
			425 268	Subvention siège District	55 463		
AGENCEMENTS DIVERS				Subvention véhicule	2 239		
Valeur brute		38 746		Provision pour litige prud'hommale	45 469		
Amortissements		-11 472	27 274	Trovision pour mage prau nominate	15 105		
				DETTES:			
MATERIEL				<u></u>			
Valeur brute		2 794		Fournisseurs et comptes rattachés	15 341		
Amortissements		-2147					
			647	Emprunt bancaire	268 917		
ATERIEL DE BUREAU ET D'INFORMATIQU	E						
Valeur brute		14 247		Provision des congés payés	21 385		
Amortissements		-13 759		Provision salaires à payer	7046		
			488	Organismes sociaux à payer	9 334		
MOBILIER							
Valeur brute		21 971					
Amortissements		<u>-14 765</u>	7 206		(Internation		
VEHICULE				Impôts et taxes à payer	4 049		
Valeur brute		24 520					
Amortissements		<u>-19 787</u>	999-00-00-0				
			4 733				
DEPÔT GARANTIE							
Valeur brute		<u>41</u>					
			41	COMPTES DE REGULARISATION:			
ACTIF CIRCULANT :							
e comment			2020022020				
En-cours Clubs débiteur			16 426				
En-cours Clubs créditeur			-15 831				
Provision dépréciation des créances des clubs			-13 483				
Produits à recevoir F.F.F. et autres partenaires			17 855 9 220				
Subventions et produits divers à recevoir			9 220	Bundulés constatés d'ouenes	3963		
				Produits constatés d'avance	3903		
COMPTES DE REGULARISATION :				Produits constatés d'avance concernant le	19 924		
COMPTED DE RECOERTION :				Football en Zone urbaine-Clermont Olympique	17 724		
Charges constatées d'avance			5 304	Pootball en Zoile urbaille-cleritiont Olympique			
onarges constatees a availee			3 30 1	Autres charges à payer	1 500		
TRESORERIE:	2020/2021	2021/2022	654 407	Autres onarges a payer	1000		
Chèques à encaisser	872	20 827	33.,07	1			
Caisse	594	1 507					
Compte-courant Crédit Agricole	298 251	260 220					
Livrets	250 852	251 323					
Compte à terme	135 000	120 000					
Intérêts à recevoir	591	530		EXCEDENT DE LA PERIODE	142 401		
	686 160	654 407					
TRESORERIE FOOT EN ZONE			20.407				
URBAINE			30 497				
Compte-courant Crédit Agricole	30 509	30 497					
TOTAL ACTIF			1 170 052	TOTAL PASSIF	1 170 052		

# RAPPORT de Mr Geoffroy GLAZIOU – Commissaire aux comptes

A l'attention de l'Assemblée Générale du District du Puy de Dôme de Football

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District du Puy de Dôme de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du Commissaire aux compte relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code du Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont parti sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels de comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

#### En outre:

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport spécial

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612.6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.612.-5 du Code du Commerce.

# Vote sur les comptes financiers

Les comptes financiers clos au 30 juin 2022 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

# Accompagnement pour les clubs

Suite au bilan financier de la saison 2021/2022, le Président Philippe AMADUBLE informe les clubs de la décision du Comité de Direction, en date du 28 octobre 2022, à savoir

- Attribution d'une dotation de 1 000 € en matériel aux équipes Seniors de D1 et D2 qui arriveront premières au barème pour la lutte contre la violence, l'anti-jeu, le comportement anti-sportif et la fraude.
- Remboursement d'une formation Initiale d'arbitre par club.

### Intervention de Mireille VALENTIN

# Membre du Comité de Direction et Président de la Commission Féminine et de féminisation

La FFF inaugure un nouveau dispositif « TOUTES FOOT » pour conforter le développement de la pratique féminine et renforcer la place des femmes dans le football. La formule ? Un appel à projets destiné à tous les clubs amateurs, Districts et Ligues.

Le projet peut porter sur un seul ou sur les 2 axes sur la saison 2022/2023.

- Axe 1 Augmenter le nombre de pratiquantes (attirer, accueillir et fidéliser)
- **Axe 2 Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité** (attirer, accueillir, former, fidéliser et valoriser des dirigeantes, déléguées, arbitres, éducatrices...)

Deux évènements majeurs pour nos BleuEs se profilent : la Coupe du Monde Féminine du 20 juillet au 20 août 2023 en Australie et Nouvelle Zélande et les JO 2024 en France.

Ces thèmes peuvent peut-être inspirer les clubs dans leur projet.

**RAPPEL ECHEANCE** – Envoi du dossier de candidature composé de la fiche descriptive du projet et d'une vidéo de 2 mn présentant le club et le projet <u>avant le 15 mai 2023 au District</u>. Seuls les dossiers complets seront examinés par le Jury.

# INTERVENTION de Laurence DALLE Directrice

Après le constat du manque de rigueur sur l'utilisation de la tablette pour la Feuille de match informatisée, Mme Laurence DALLE rappelle les règles de base pour optimiser le bon fonctionnement de la FMI et propose aux clubs la possibilité de refaire des formations sur cette dernière.

#### Présentation de Mr Fabien FLORE

Le Président, Philippe AMADUBLE, présente Mr Fabien FLORE, nouveau CTD PPF – détaché sur le District du Puy de Dôme, qui vient du Nord-Pas de Calais, District de l'Escaut.

# Allocution de Mr Raymond FOURNEL Président du District de la Haute Loire

# Membre du Conseil de Ligue - Membre de la Haute Autorité de la Fédération

Mr Raymond FOURNEL exprime tout son plaisir d'être présent dans le District du Puy de Dôme.

Avant de commencer, il souhaiterait avoir une pensée pour Johan HAMEL, arbitre de Ligue 1, décédé à l'âge de 42 ans.

Il poursuit en félicitant tous les bénévoles du Puy de Dôme qui siègent dans les Commissions départementales et régionales.

Il salue également la venue de Fabien FLORE, nouveau venu dans le District.

Il souligne l'importance de l'opération «TOUTES FOOT » qui permettra de développer l'implication des féminines dans le football.

Mr Raymond FOURNEL fait part de sa satisfaction de l'augmentation de 6 % du nombre de licenciés du District du Puy de Dôme.

Il conclut en félicitant les clubs du F.C. CHAMALIERES, du S.A. THIERS pour leur qualification au 8<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

L'assemblée Générale financière de la Ligue aura lieu le samedi 26 novembre 2022.

Mr Raymond FOURNEL insiste sur l'importance d'être présent au vu des votes prévu sur la réforme des championnats Ligue.

Il conclut en remerciant la Directrice, Laurence DALLE, pour son investissement ainsi que l'ensemble des salariés du District du Puy de Dôme.

# RESULTATS DES ELECTIONS DE LA DELEGATION DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE DISTRICT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

Sont élus délégués titulaires

1. François BOURGNE: 537 voix - Elu

2. Thierry BAPT: 535 voix- Elu

3. Jean-Paul CHASTAGNIER: 535 voix- Elu

4. Christian HOMETTE: 535 voix- Elu

5. Anthony ARCHIMBAUD: 534 voix- Elu

6. Jacques BOURDAROT: 534 voix- Elu

7. Cyril BARTHELEMY: 529 voix- Elu

8. Yves MAIGNOL: 529 voix- Elu

Sont élus délégués suppléants

9. André CHAMPEIL: 528 voix- Elu

10. Michel THOME: 527 voix- Elu

11. David CHALUS: 522 voix - Elu

12. Gil NORA: 515 voix Elu

13. Jacky BLANCARD – 462 voix - Elu

### **RESULTAT DE DEUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION**

Mme Annaelle VIVET: 487 voix – Elue

M. David THURET: 467 voix - Elu

Mr Philippe AMADUBLE clôture l'Assemblée Générale en remerciant tous les clubs de leur confiance et de leur présence.

Le Président : Philippe AMADUBLE La Directrice : Laurence DALLE